



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2009
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 21 septembre 2009 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

La Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur, conformément à l'article 5 de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée générale, annexe), de l'informer qu'un objet spatial non identifié est tombé sur le territoire australien.

L'objet produit par l'homme est tombé sur une propriété privée du nord-est de l'Australie le 3 novembre 2007 ou aux alentours de cette date. Les coordonnées géographiques du point d'impact sont 26° 55' 30'' S et 145° 03' 48'' E, avec une altitude de 237 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le Gouvernement australien a été informé de la présence de cet objet en septembre 2008 et l'a analysé. Il s'agirait d'un élément sous pression fait de matériaux composites en fibres de carbone, provenant vraisemblablement d'un objet spatial.

L'objet récupéré fait approximativement 0,55 m de diamètre et pèse 17 kg, avec deux trous d'environ 25 mm de diamètre sur chaque côté opposé. L'intérieur semble être construit en matériau métallique avec un joint soudé autour de la circonférence interne, où on a également trouvé des restes d'une "tuyère" métallique biseautée, mesurant 12 mm de diamètre et perforée de petits trous.



Le Gouvernement australien ne considère pas l'objet comme étant de nature particulièrement dangereuse ou délétère et l'a mis sous séquestre.

N'ayant pu identifier l'autorité de lancement de l'objet, le Gouvernement australien sollicite l'assistance du Secrétaire général à cet égard et lui serait reconnaissant de bien vouloir prier les autorités de lancement d'examiner les informations qu'elles ont consignées et de l'informer si elles estiment avoir pu procéder au lancement.

Le Gouvernement australien souhaite faire part au Secrétaire général de son intention d'attendre une réponse des autorités de lancement pendant une période de six mois à compter de la date de la présente note. Passé ce délai, si l'objet n'est pas réclamé, il considérera que celui-ci a été abandonné par l'autorité qui a procédé à son lancement. Il juge cette démarche suffisante pour satisfaire aux exigences de l'article 5 de l'Accord.

Pour toute information concernant cette question, prière de contacter le fonctionnaire australien suivant:

M. Michael Green
Department of Innovation, Industry, Science and Research
Industry House Level 11
10 Binara Street
Canberra City
ACT 2601
Australie

Téléphone: +61 2 6213 6986
Télécopie: +61 2 6290 7249
Adresse électronique: Michael.Green@innovation.gov.au

Pour permettre d'accélérer l'identification éventuelle de l'autorité de lancement, la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) a fait copie de la présente note aux Missions permanentes de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de l'Inde et de la Commission européenne.